

CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2012
Convocation : 10/01/2012

Présents :CAPITAN Marcel, PARDON Sébastien, TONNOIR Nathalie, MUZEL Loïc, GOUTTEBROZE Johann, RAMBAUD Josiane, ROBERT René, MAZIOUX Marilyne, EXTRAT Michèle, MORELIERE Claudette et CORAND Carole

Secrétaire de séance : PARDON Sébastien

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE A TROIS

Le Maire rappelle la délibération en date du 21 octobre 2011 ou la création d'un RPI à 3 avait été acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

La commune de Saint-Georges-de-Baroille qui a voté non dans un premier temps a dans une réunion le 19 décembre 2011 émis un avis favorable à l'extension du regroupement pédagogique à la rentrée 2012 par 7 voix pour et 4 voix contre. Elle a demandé à la commune de Pinay d'entériner son vote.

Ouï cet exposé le conseil municipal, à l'exception de Mr Johann Gouttebroze qui ne souhaite pas prendre part au vote pour raison qu'un vote a déjà eu lieu précédemment et que cette procédure n'est qu'un déni de démocratie a délibéré. Par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions le conseil municipal décide d'entériner le vote de la commune de Saint-Georges-de-Baroille et émet un avis favorable à l'extension du regroupement pédagogique avec la commune de Saint-Jodard à la rentrée 2012.

Tous les membres présents ont signé au registre.

DCM Pôle Santé

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de prolonger la convention d'adhésion au service optionnel du Pôle Santé au travail du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014. Une délibération est prise.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est décidé de faire une réunion pour le bulletin municipal avec tous les conseillers pour le bulletin communal le 13 février à 20 h..

Tous les membres présents ont signé au registre.